



CONVENTION

Etablie entre les soussignés :

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) représentée par son directeur départemental, M. Lionel VEYSSEYRE d'une part

Et

Le Comité Départemental de Pétanque du Lot du Lot (CD Pétanque 46), représenté par son président M. Christian GRAMOND d'autre part,

Vu la convention du 25 Septembre 2019 établie entre l'UNSS et la Fédération française de Pétanque pour la période 2020-2025.

Préambule

Les deux partenaires conviennent que le développement de la Pétanque constitue un outil efficace au service de la formation et de la réussite de tous les élèves. Il permet l'expression des talents, l'épanouissement de chacun et peut ainsi participer à la lutte contre les discriminations et le décrochage scolaire.

Ils décident d'une collaboration dans les domaines suivants :

- Organisation et championnats
- Formation
- Promotion et communication

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à décliner la convention nationale au niveau départemental. Elle doit renforcer la place de la Pétanque dans le milieu scolaire par la mise en place d'actions qui concourent à l'éducation, la réussite et l'épanouissement des élèves en lien avec les enjeux sociétaux.

Article 2 : Organisation et championnats

L'UNSS46 organise des rencontres de Pétanque du niveau district jusqu'au niveau départemental.

A ce titre l'UNSS46 peut solliciter le CD Pétanque 46 (pour une aide technique, matérielle et humaine) qui interviendra autant que possible en fonction de ses disponibilités et de ses moyens.





Lors de ces manifestations l'UNSS46 permettra la présence du CD Pétanque 46 qui pourra communiquer sur son activité départementale dans les formes validées conjointement et acceptées par l'UNSS46.

Article 3 : Formation

L'UNSS46 s'engage à favoriser la mise en place de formations à destination des élèves (journées de formations spécifiques ou lors des championnats) avec l'aide de personnes qualifiées du comité pour intervenir auprès de jeunes Officiels. Des passerelles entre l'Association Sportive et les clubs pourront être proposées aux jeunes officiels afin de continuer à se former.

Des formations spécifiques pourront être mise en place par l'UNSS46 en direction des enseignants, animateurs d'AS, avec l'appui du CD Pétanque 46

Le CD Pétanque 46 propose à ses adhérents des formations auxquelles peuvent être invités des enseignants, animateurs d'AS, volontaires.

Les enseignants, animateurs d'AS, pourront bénéficier autant que de besoin des conseils techniques des membres du CD Pétanque 46 dans la mesure de leurs compétences et disponibilités.

Article 4: Promotion et communication

L'UNSS46 et le CD Pétanque 46 peuvent décider de l'organisation de journées promotionnelles de district ou départementales avec l'appui des clubs locaux. Il sera alors décidé entre les deux parties de la répartition budgétaire de l'organisation.

L'UNSS46 et le CD Pétanque 46 s'engagent à communiquer par les différents moyens qu'elles utilisent (presse, réseaux sociaux, messagerie interne) les manifestations qu'elles organisent en commun. Les signataires s'engagent à faire figurer les logos des différents partenaires sur les supports produits.

Article 5 : Evaluation et durée

Les actions menées au cours de l'année scolaire feront l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel ainsi que des perspectives pour l'année suivante.

La présente convention est signée pour une durée de 4 ans correspondant au Plan Départemental de Développement du Sport Scolaire 2020-2024. A l'issue de cette période, un bilan global sera effectué afin d'étudier les termes de renouvellement de la convention.

La convention peut être dénoncée par l'une des parties au plus tard le 30 juin de l'année scolaire.

ACADÉMIE TOULOUSE

SD UNSS LOT





Fait en 2 exemplaires à Cahors, le 29 Mars 2023

Le directeur départemental du SD UNSS Lot.

Le président du Comité Départemental de Pétanque du Lot

Lionel VEYSSEYRE

Christian GRAMOND

COMITE DEPARTEMENTAL
DE PETANQUE DU LOT
Espace Clément Marot - CAHORS
Tél. 05 65 35 50 74